

AR Prefecture

006-210601183-20230705-2023_DG_199-AR
Reçu le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023

**ARRETE MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE
N°2023/DG/199**

**Objet : Arrêté portant nomination des membres du C.C.F.F. pour la
saison 2023**

Le Maire de SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE

VU l'article L 1424-8 du Code des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 132-3 du Code Forestier ;

VU l'instruction ministérielle 84-110 du 16 avril 1984 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la
Décentralisation ;

VU la loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004 ;

ARRETE

Article 1 : Pour la saison 2023, les membres du C.C.F.F. participant à la surveillance des feux
de forêt sur la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne sont :

ALLARD Gisèle
ALLEON Gérard
AMMIRATI Marie
ANDUZE Marc
AVRIL Hervé
AZZARITA Maurice
BARBÉ Michel
BASC Pierre
BLIVET Daniel
BOSIO Philippe
BOULAIS Yannick
BRET Joël
BRUYERE Fernand
CAMPAN Jean-louis
CATOIRE Michel
CAUSSIN Jean
CLEMENT Arlette
COTE Albert
CRESP Alexandra
DELOT Sara
DELOT Susanne
DESORMEAUX Chantal
DUVIVIER Jean
FRENOD Evelyne
GARCIA Eugène
GAUTHIER Jean-François
GUYEZ Dominique
GROFFE Jean-François
HENRY Marie-George
LAFORÊT Philippe
LAPORTE Bruno
LASSOUED Hédi
LAUTARD Alain

.../...

AR Prefecture

006-210601183-20230705-2023_DG_199-AR
Reçu le 06/07/2023
Publié le 06/07/2023

LEBLANC Denis
LECOMTE Paul
LELOUP Christian
MALIGNE Hélène
MAGNENAT Anny
MAYONOBÉ Gisèle
MIROLAJCZAK Laurence
OROS Caroline
ORSINGHER Michel
PICHON François
RENAUD Catherine
RICHARD Daniel
SAUBOUA Marc
SAUBOUA Marie-Claude
SAVOYE Jean-Marie
SAVOYE Patricia
SIRY Bruno
SPORN Pascale
SPORN Bernard
THIERY Daniel
TRIVELLY Jean-Baptiste
TRIVELLY Jean-Pierre
VALCASARA Gérard
VALCASARA Dolorès
VINK Franciscus
VIDAL Dominique

Article 2 : Les membres du C.C.F.F. s'engagent à respecter les règles générales de fonctionnement.

Article 3 : Les membres du C.C.F.F. cités ci-dessus sont autorisés à utiliser le véhicule FORD RANGER immatriculé « GP 428 LA » ou à défaut le véhicule NISSAN NAVARA immatriculé « AT 103 FF » dans le cadre de leur mission.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de St-Cézaire,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Saint-Cézaire-sur-Siagne,

Chacun chargé, en ce qui le concerne, de son exécution.

À Saint-Cézaire-sur-Siagne,
Le mercredi 5 juillet 2023

Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne

